

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
23 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 2853

présenté par  
M. Bompard

-----

**ARTICLE 18**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le recours généralisé au salariat masque, en réalité, une fonctionnarisation de la société et la mort annoncée des professions libérales. Sont visés particulièrement les greffiers des tribunaux de commerce. Leurs salaires deviendront une charge pour la société, qui sera répercutée aux contribuables : le pouvoir d'achat des Français n'augmentera guère, alors que le principe même de professions libérales sera gravement menacé, de même que leur mode de fonctionnement basé sur le couple liberté/responsabilité. Il faut supprimer l'article.